

Communiqué de presse

« Temps Présent » condamné pour avoir sali Dominique Giroud Diffusé le 22 janvier 2015, le reportage de « Temps Présent » intitulé « Affaire Giroud, du vin en eaux troubles » a été condamné aujourd'hui par l'AIEP – organe de surveillance de la SSR – pour violation de la concession. Selon l'AIEP, qui relève une multitude de fautes éthiques et déontologiques, l'émission ne permettait pas au public de se forger librement une opinion ; au contraire, elle avait pour objectif principal de salir la réputation de Dominique Giroud.

Lausanne, le 25 août 2016 – L'autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) a condamné aujourd'hui une émission de « Temps Présent » consacrée à Dominique Giroud pour violation de la concession. Au cours de délibérations publiques, l'AIEP a considéré que le reportage diffusé le 22 janvier 2015 n'était pas objectif et visait à salir la réputation du vigneron et négociant en vins. Emmenée par le président de l'AIEP, la majorité des neuf membres a considéré que le reportage était tendancieux et ne permettait pas aux téléspectateurs de se faire librement une opinion. Au contraire, l'AIEP a relevé les fautes suivantes :

- Il était faux d'affirmer que l'émission avait essayé de présenter les meilleurs arguments de Dominique Giroud alors qu'au contraire, elle ne fait qu'aligner des faits négatifs à son encontre et omet systématiquement et volontairement tout argument en sa faveur.
- Il était faux d'évoquer les convictions religieuses de Dominique Giroud, plus particulièrement de créer un lien entre celles-ci et ses activités d'entrepreneur.
- Il était faux de rappeler les engagements politiques anciens de Dominique Giroud qui n'ont strictement aucun lien avec le commerce du vin. Pour le président de l'AIEP, la RTS devrait reconnaître que Dominique Giroud aussi, comme tout un chacun, doit bénéficier du droit à l'oubli.
- Il était faux de montrer des images remontant à 2001 montrant Dominique Giroud dans une église.
- Il était faux de focaliser toute l'émission sur Dominique Giroud et le Valais. Le reportage aurait dû élargir la problématique à d'autres vignerons et cantons.
- Il était faux de rappeler continuellement les affaires fiscales de Dominique Giroud. Sur ce point, une membre de l'AIEP s'est offusquée de ce que le reportage de « Temps Présent » s'obstine à vouloir considérer la fraude fiscale comme « un cas grave » : « A ce que je sache, Dominique Giroud n'a tué personne », s'est-elle exclamée à l'intention du public et de ses collègues.
- Il était faux de ne pas dire pourquoi le porte-parole de Dominique Giroud avait retiré son accord pour la diffusion de son interview. Le reportage aurait dû préciser que le porte-parole s'était refusé à prêter son concours à une émission dont il avait compris qu'elle avait pour seul objectif de salir Dominique Giroud. Sur ce point, l'AIEP a évoqué la nécessité de rétablir une pratique visant à obliger la SSR à toujours présenter fidèlement les raisons pour lesquelles une personne refuse de participer à une de ses émissions.
- Il était faux de donner la parole au journaliste Yves Steiner sans préciser que ce dernier était directement impliqué dans des procédures judiciaires avec Dominique



Giroud. Si le reportage l'avait fait, les téléspectateurs auraient alors pu se faire leur propre opinion du degré d'objectivité dont pouvait faire preuve Yves Steiner.

En synthèse, pour l'AIEP, il apparaît que l'émission de « Temps Présent » a violé son devoir d'objectivité et de véracité, et qu'elle avait clairement pour objectif principal de salir la réputation de Dominique Giroud, de le faire passer pour un hypocrite et une personne indigne de confiance. Selon un membre de l'AIEP, « Temps Présent » n'a fait que présenter une caricature de Dominique Giroud. Pour la vice-présidente de l'AIEP, la seule multiplication des fautes éthiques et déontologiques suffit à justifier la condamnation de l'émission.

La réaction du porte-parole de Dominique Giroud : « Au cours des préparatifs de l'émission, dans les nombreux contacts avec l'équipe de Temps Présent, il est clairement apparu que l'objectif n'était pas de faire du journalisme, mais de salir la réputation de Dominique Giroud. Le 22 janvier 2015, en visionnant l'émission, nous en avons eu la confirmation : ce Temps Présent est une injure au métier de journaliste. Ce constat, partagé aujourd'hui par l'AIEP, est une maigre compensation au regard des dégâts sans doute à jamais irréparables qui ont été infligés par la SSR à la réputation de Dominique Giroud. »

A l'occasion de cette décision de justice, Dominique Giroud rappelle qu'il n'a jamais été condamné par aucun juge ni aucun procureur pour ses pratiques œnologiques. Il espère que cette réalité sera un jour enfin reconnue et que les accusations gratuites et infondées prendront fin.

Contact

Marc Comina, mc@marc-comina.ch, +41 79 128 34 95